



#SMARIEMER

CHARTRE DE BONNE CONDUITE

La Marinade virtuelle 2020

Chaque participant de la Marinade virtuelle 2020 s'engage à :

- Choisir des sites de faible affluence, éviter ceux qui sont sur-fréquentés. Ne pas hésiter à en changer si le site choisi ne permet pas de respecter la distanciation minimum entre les pratiquants
- Ne pas se rendre sur le parcours le 14 août 2020
- Limiter les rassemblements à 10 personnes maximum et éviter les regroupements
- Adapter ses horaires afin de limiter les interactions entre pratiquants
- Respecter les gestes barrières (distanciation sociale)
- Respecter les arrêtés municipaux correspondant à son lieu d'habitation. Ne pas utiliser des zones qui seraient fermées au public
- Respecter le code de la route
- Etre en forme physique et avoir l'habitude de la difficulté du challenge sur lequel il s'inscrit. Attention aux alertes météo (canicule)
- Se protéger de la chaleur (casquette, eau)
- Emprunter des itinéraires adaptés à son niveau
- Prévenir un proche de l'itinéraire et de la durée de sa sortie
- Ne laisser aucun déchet sur le site choisi
- Avoir lu et accepté le contenu de cette chartre et du règlement avant de valider son inscription